

On recevra à ce Bureau, jusqu'à vendredi le 20 décembre prochain, inclusivement, des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription Soumission pour Trataux de St-Laurent," pour la construction d'une allonge à la Jetee de St-Laurent, Ile d'Orléans, Québec, d'après le splans et devis, que l'on pourra voir sur demande, chez M. Lapointe, maître de poste, à St-Laurent, et au Ministère des Travaux Publics, à Ottawa, où l'on pourra se procurer des formules de soumissions.

Les soumissionnaires sont avertis que les soumissions ne seront prises en considération que si elles sont faites sur les formules imprimées fournies et

portant leurs véritables signatures.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté, égal à cinq pour cent du montant qui y est inscrit, et payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics. Ce chèque sera confisque si le soumissionnaire refuse de signer le comat, après notification, ou s'il ne l'exécute pas intégralement, il sera remis, si la soumission n'est pas acceptée.

Le Ministère ne s'engage pas à accepter ni la plus basse, ni aucune des umissions.

Par ordre,

A. GOBEIL,

soumissions.

Secrétaire.

Département des travaux publics, Ottawa, 20 novembre 1889.

J.-B. LASNIER ET FILS

MANUFACTURIERS DE CIERGES, NOTRE-DAME DE LÉVIS

CIERCES pour services, pour Quarante-Heures, et pour calte en général, Bougies, veilleuses, confection de FLEURS et de CROIX EN CIRE, reparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

PRIX REDCITS—Conditions de paiement et vente à commission ou par āepoi fail, à la volon! e des acheleurs.

N. B.—La maison LASNIER ET FILS mérite par son honorabilité la confiance du public.

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET CIE., PROPRIÉTAÎRES

Vin de Messe approuvé par S. E. le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la Puis ance. Vin de Table ou Claret de première qualité. Pour prix, etc., s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cle, Sandwich, Ontario, ou & M. J.-A. LANGLAIS, Québec.

des provinces ecolésizatiques de Québec, Montréal et Ottawa, se vend à l'Archevêché DE de Québec, au prix de \$50.00 le mille. Pour tonte commande de moins d'un mille, il faut s'adrosser, non à l'Archeveche, mais

"Cette Chition, dit S. E. le Cardinal Tacchereau, (20 page du catéchisme), est la "soule dont il est permis de saire usage dans les provinces ecclésiactiques de "Québec, Montréal et Ottawa.